



Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 9 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juillet 2020 par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à l'Espace Plaisance, 6 chemin de la Motte des quatre Seigneurs, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

Etaient Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame LE GOFF Stéphanie, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoint au Maire.

Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Monsieur VILMOT Francis, Monsieur PAUGAM Loïk, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame LIBESSART Géraldine, Madame LORiot-VETTORAZZO Anne, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Monsieur GOURIOU Julien, Madame SAUSSEAU Martine, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur BOUGET Arnaud, Monsieur LARRIEU Cyril, Madame GENTREAU Audrey, Conseillers municipaux.

Absentes représentées :

Madame PARPAILLON Fabienne ayant donné pouvoir à M. CHARPENTIER
Madame BERTRAND Olivia ayant donné pouvoir à M. CHARRIER
Monsieur LESAGE Denis ayant donné pouvoir à Mme LE GOFF
Madame Annie SORIN ayant donné pouvoir à M. BONNIN
Madame DA COSTA Anabela ayant donné pouvoir à Mme LORiot VETTORAZZO
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir M. GRIMAUD
Madame GUILLOTON Julia ayant donné pouvoir à Mme CHAUMONT
Monsieur BONNAUD Kevin ayant donné pouvoir à M. VRIGNAUD

Absent excusé :

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Audrey GENTREAU est désignée comme secrétaire de séance.

D004.01 – Podeliha - Garantie de prêt pour l'acquisition en VEFA de 15 logements situés à Luçon « Boulevard de l'Océan ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1

La Ville de Luçon accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 815 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°107109 constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

D004.02 - Lotissement d'habitation « Michel Moy » – Concession d'aménagement Vendée Expansion – Compte rendu financier décembre 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le compte rendu financier qui lui a été présenté en application de l'arrêté 5.II de la loi n°83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L. 1523-3 du Code général des collectivités territoriales et L. 300-5 du Code de l'urbanisme,

ACCEPTE les bilans et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 30 novembre 2019,

APPROUVE la signature d'une convention pour le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 32 000,00 € sur l'exercice 2020, avance de trésorerie qui sera reversée à la Ville lorsque la trésorerie de l'opération retrouvera un solde créditeur permettant cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à approuver le bilan et le compte rendu financier de novembre 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions.

D004.03 – Subventions pour la restauration de façades

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes :

Nom	Adresse	Montant
M.FOUCAUD Pierre Henri	23 rue des Gentils Hommes	163.05 €
Mme GALLAS Sophie	12 rue Victor Hugo	788.62 €
M.POIREAU Patrick	5 rue Aubin Huvelin	856.35 €
AGESCAL Ste URSULE	56 rue Georges Clémenceau	2 000.00 €
TOTAL :		3 808.02 €

DIT que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Géraldine LIBESSART, Conseillère municipale déléguée, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

D004.04 – Vente appartement, sis 4 rue de la Coudraye, au profit de M. et Mme Hervé NYCZ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la cession, d'une part, en pleine propriété des parcelles cadastrées AL 884 de 56 m² et AL 882 de 82 m², sises rue de La Coudraye, et, d'autre part, sous le régime de la copropriété, des lots n°1, n°2, n°3 et n°5 portant sur les parcelles AL 885, AL 883, AL 888 et AL 734, dont les superficies respectives sont 113 m², 4 m², 8 m² et 20 m², sises rue de La Coudraye, au prix d'un montant total de 173 285 €, honoraires du mandataire compris soit 8 285 € TTC à la charge de l'acquéreur, au profit de M. et Mme Hervé NYCZ, demeurant 2 place du Minage à Luçon,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

D004.05 - Etablissement Public Foncier - Bilan d'activité de l'opération Ilot Quai Ouest et bilan d'activité Ilot Quai Est.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE les bilans d'activités au 31 décembre 2019 qui lui ont été présentés en application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,
ACCEPTE les bilans d'activités actualisés par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur la base de la balance comptable du 31 décembre 2019,
AUTORISE Monsieur le Maire à approuver le bilan d'activité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions.

D004.06 – Droit à la formation des élus locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessous :

- Les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat,
- La perte de revenus sera compensée par élu dans la limite de 18 jours pour la durée du mandat à raison d'une fois et demi la valeur horaire du SMIC,
- Le montant des dépenses de formation sera fixé, par an, à 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit la somme de 24 777,30 €.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget en cours,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

D004.07 - Désignation des représentants de la commune au Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Adolescents de la Vendée »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE les conseillers municipaux suivants en tant que représentants de la commune au sein du GIP « Maison Départementale des Adolescents de la Vendée » :

1 titulaire :
Madame Yveline THIBAUD

2 suppléants :
Madame Fabienne PARPAILLON
Madame Martine SAUSSEAU

D004.08 - Subventions aux associations à vocation sociale – Année 2020

Monsieur LARRIEU ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DES HOSPITALIERS	65,00
LES SENIORS LUÇONNAIS	150,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	6 530,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	724,00
IME AREAMS	50,00
LA CROIX D'OR	120,00
UDAF (UNION DÉPARTEMENTALE DES ACTIONS FAMILIALES)	400,00
EAU POUR BOUBA	160,00
ANDTLN (au nom de tous les nôtres)	200,00
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS CHEFS DE FAMILLE	200,00
LES RESTOS DU COEUR	405,00
SOLIDARITE DIOUROUP SENEGAL	160,00
CEIDRE	300,00
SECOURS CATHOLIQUE	2 840,00
CROIX ROUGE FRANÇAISE	2 840,00
ASSOCIATION LUÇON MAHASOA	160,00
FNATH	160,00
SOLIDARITE LOGEMENT (SOLULO)	300,00
ADSP	150,00
SOS FEMMES VENDEE - AUFD (Accueil d'Urgence Femmes en Difficulté)	160,00
TOTAL	16 074,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

D004.09 - Subventions patriotiques - Année 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ASSOCIATION des OFFICIERS RESERVE LUÇON/REG (U.N.O.R)	90,00
AMICALE des MARINS ANCIENS COMBATTANTS (A.M.M.A.C)	150,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	959,00
TOTAL	1 199,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget en cours.

D004.10 – Subventions aux associations à vocation sportive et loisirs – Année 2020

Messieurs BOUGET, PINET et VRIGNAUD ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACRO VOLTIGE	300,00
ADAM (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ASSOUPPLISSEMENT MASCULIN)	120,00
AMATEURS DE CHIENS D'ARRET	120,00
AMICALE PETANQUE LUCONNAISE	560,00
ARCHERS RICHELIEU	1 000,00
ASSOCIATION ATTELAGE	120,00
CANOE KAYAK LUCONNAIS	400,00
CLUB ATHLETISME LUCONNAIS	4 000,00
CLUB CYCLOTOURISTES DE LUCON	120,00
CLUB DE BADMINTON	1 000,00
CLUB DE PLONGEE DE LUCON	120,00
CLUB NAUTIQUE LUCONNAIS	6 000,00
DEAD POOL BILLARD	120,00
ECOLE LUCONNAISE DE KARATE	4 100,00
ESPRIT JUDO LUCON	4 000,00
FONTENAY LUCON RUGBY SUD VENDEE	1 000,00
GRI GRI LUÇONNAIS	1 000,00
ESPOIR GYM LUCON VENDEE LITTORAL	4 000,00
LUÇON GYM SANTE DETENTE	120,00

ASSOCIATIONS	MONTANT
HAND BALL CLUB LUCONNAIS	3 000,00
LA JOYEUSE BOULE DU MARAIS	880,00
LE RING LUCONNAIS	2 700,00
LUCON L'AIGUILLON TRIATHLON	300,00
MODELISME LUCONNAIS	120,00
MOTO CLUB LUCONNAIS	450,00
ROLLER FAMILY	200,00
SOCIETE CHASSE ST HUBERT	120,00
SPORTIVE DU SOURDY	120,00
TAI CHI CHUAN LUÇONNAIS	450,00
TENNIS CLUB LUCONNAIS	4 500,00
TENNIS DE TABLE LUCONNAIS	1 500,00
ENRAGES BILLARD	120,00
VELOCE CLUB LUÇONNAIS	4 500,00
HISTOIRE DE LAMES	120,00
VOLLEY SUD VENDEE LITTORAL	120,00
TOTAL	47 400,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

D004.11 – Subvention et convention avec l'association Luçon Football Club

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE une subvention d'un montant de 36 000,00 € à l'association Luçon Football Club,
APPROUVE les termes de la convention avec l'association Luçon Football Club,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention.

D004.12 – Subvention et convention avec l'association Luçon Basket Club

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE une subvention d'un montant de 27 000,00 € à l'association Luçon Basket Club,
APPROUVE les termes de la convention avec l'association Luçon Basket Club,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention.

D004.13 - Mise à disposition annuelle des structures sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer les conventions de mise à disposition annuelle des structures sportives,
DECIDE de la gratuité pour la mise à disposition annuelle des structures sportives, citées ci-dessus, aux associations sportives et aux écoles luçonnaises et aux écoles maternelles et primaires luçonnaises.
ACCEPTE les termes du modèle de convention de mise à disposition ci-joint.

D004.14 - Mise à disposition exceptionnelle des structures sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer les conventions de mise à disposition exceptionnelle des structures sportives,
DECIDE de la gratuité pour la mise à disposition exceptionnelle des structures sportives, citées ci-dessus, aux associations sportives luçonnaises.
ACCEPTE les termes du modèle de convention de mise à disposition ci-joint.

D004.15 - Ecole des sports – Convention de mise en œuvre des activités animations sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE la participation de la Ville pour l'intervention d'éducateurs sportifs à 13 euros par heure TTC aux associations concernées,
APPROUVE les termes de la convention « école des sports »,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer les conventions de mise en œuvre des activités animations sportives,
DIT que cette dépense est prévue sur le budget primitif chaque année.

D004.16 - Convention fixant la participation financière de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre du programme « Etre et Apprendre » pour soutenir les actions sportives éducatives en milieu scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les termes de la convention du programme « Etre et Apprendre » pour l'année scolaire 2019/2020
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention de coopération entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et la Ville de Luçon, pour les interventions en milieu scolaire -Activités EPS,

D004.17 - Subventions scolaires – Année 2020

Mme Anne LORIOT-VETTORAZZO ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
APEL SAINTE FAMILLE	430,00
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN	300,00
ANCIENS ELEVES LYCEE ATLANTIQUE	300,00
ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE (livrets péda)	773,00
ULIS DU CENTRE	60,00
MATERNELLE DU CENTRE	500,00
MATERNELLE JEAN MOULIN	500,00
OGEC STE FAMILLE	168 418,00
MFR ST MICHEL EN L'HERM	180,00
MFR MAREUIL SUR LAY HORTICOLE	140,00
RASED	450,00
TOTAL	172 051,00

Les subventions pour l'Ecole du Centre seront versées au nom de la coopérative OCE Vendée.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

D004.18 - Subventions en faveur de la jeunesse - Année 2020

Mme Anne LORIOT-VETTORAZZO ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LA CICADELLE	220,00
AMIS DU SCOUTISME EUROPEEN de la région de Luçon	500,00
TOTAL	720,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

D004.19 – Subvention et Convention avec l'association Le Campus

Mme PARPAILLON et Mme LE GOFF ne prenant pas part au vote, Mme PARPAILLON ayant donné pouvoir et Mme LE GOFF ayant quitté la salle,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE une subvention d'un montant de 92 000,00 €,
APPROUVE les termes de la convention avec l'association Le Campus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

D004.20 - Ajustement du tarif du Club ados

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte la modification du tarif annuel du Club ados et la fixe à 10 euros pour l'année scolaire 2019/2020.

D004.21 - Subventions en faveur de la petite enfance - Année 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
MAM pas à pas	300,00
LA MAM AUX ANGES	300,00
LES MARY POPPINS	300,00
TOTAL	900,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

D004.22 - Subventions animations locales - Année 2020

Mme GUILLOTON ne prenant pas part au vote et ayant donné pouvoir,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LES HALLES	4 000,00
FOIRE EXPO	10 000,00
COMITE des FETES	10 000,00
TOTAL	24 000,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

D004.23 – Subvention et Convention avec l'association ACAP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCORDE une subvention d'un montant de 75000,00 €,
APPROUVE les termes de la convention avec l'association ACAP,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

D004.24 – Election des délégués de la commune de Luçon au Comité territorial de l’Energie de Chaillé-les-Marais en vue de l’élection des délégués au comité syndical du SyDEV

Sont candidats au poste de délégué titulaire : M Francis VRIGNAUD

Sont candidats au poste de délégué suppléant : M. Cyril LARRIEU

Après avoir procédé à l’élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L. 5212-7 et L. 2122-7,

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 29

Majorité absolue : 15

Nombre de voix obtenues : 29

Ont été élus :

1 Délégué titulaire : Monsieur Francis VRIGNAUD

1 Délégué suppléant : Monsieur Cyril LARRIEU

D004.25 - Désignation des commissaires membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE la liste des 32 noms proposés à la désignation des commissaires.

MEMBRES CCID				
René	BIZON	8, chemin du Sourdy	85400 Luçon	Titulaire
Léon	ROBERT	10, impasse jardins du Douet	85400 Luçon	Titulaire
Rémi	GORON	34, chemin de la croix Durand	85400 Luçon	Titulaire
Monique	RECULEAU	27, route de la Roche	85400 Luçon	Titulaire
Michelle	SIMONET	54, rue Victor Hugo	85400 Luçon	Titulaire
Joël	PINOCHEAU	82, chemin de la Motte aux dames	85400 Luçon	Titulaire
Denis	LESAGE	40, avenue Emile Beaussire	85400 Luçon	Titulaire
Serge	BOURY	45, chemin du Gaty	85400 Luçon	Titulaire
Jean	BAILLARGE	52, allée des Soupirs	85400 Luçon	Suppléant
Francis	VRIGNAUD	5, impasse du Pré des Mauves	85400 Luçon	Suppléant
André	LELOUREC	38, avenue Michel Rambaud	85400 Luçon	Suppléant
Thierry	DANG-XUAN	22, chemin St Jâmes	85400 Luçon	Suppléant
Jean	ANDRE	4, place Leclerc	85400 Luçon	Suppléant
Marie-Paule	COIRIER	129, rue du Maréchal de Lattre	85400 Luçon	Suppléant
Claude	LOISY	4, rue Charles Gounod	85400 Luçon	Suppléant
Daniel	GACHET	12, chemin de Pétré	85400 Luçon	Suppléant
Roger	ROILAND	11, rue de Paris	85400 Luçon	Suppléant
Nathalie	GRANGER	53, rue du Pré haut	85400 Luçon	Suppléant
Guillaume	ANDRE	14, rue de l’Hotel de Ville	85400 Luçon	Suppléant
Alain	REMAUD	23, chemin des Loges	85400 Luçon	Suppléant

Jean-Marc	SIAUDEAU	1B Bld de l'Aumonerie	85400 Luçon	Suppléant
Laurent	THOMAS	15, avenue de Verdun	85400 Luçon	Suppléant
Jacques	BERGEREAU	4, rue du Fief du Quart	85400 Luçon	Suppléant
Klébert	BALINEAU	81, rue de la Clairaye	85400 Luçon	Suppléant
Géraldine	LIBESSART	18, rue de l'Hotel de ville	85400 Luçon	Suppléant
Françoise	GHERARDI	26, rue Henry Renaud	85400 Luçon	Suppléant
Annie	THILE	32, rue Flandres Dunkerque	85400 Luçon	Suppléant
Mathieu	RALLET	49, allée des Soupirs	85400 Luçon	Suppléant
Philippe	GATBOIS	4, rue Henri Renaud	85400 Luçon	Suppléant
Jean-Paul	LE GOFF	9, rue des groix Pironnes	85400 Luçon	Suppléant
Jean-François	BOR	26, rue Dumaine	85400 Luçon	Suppléant
Joël	LESUR	72, chemin des Loges	85400 Luçon	Suppléant

D004.26 - Désignation des représentants au sein de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la composition de cette commission, sachant que le soin d'arrêter la composition définitive de la CCA revient à son Président.

Le Président de la Commission:

Monsieur le Maire, Dominique Bonnin.

Les représentants communaux au nombre de 5 :

Monsieur Denis LESAGE, vice-président

Madame Karine PASTEAU

Monsieur Loïk PAUGAM

Monsieur Francis VILMOT

Monsieur Arnaud BOUGET

Des représentants d'associations des personnes handicapées :

Association de non-voyants Valentin Haüy, AVH,

Association des Paralysés de France, APF

Des représentants d'associations des personnes âgées :

Luçonnaise 3^{ème} et 4^{ème} âges

Des représentants des acteurs économiques :

Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des Métiers

Association des Commerçants Artisans et Professionnels (ACAP de Luçon)

Des représentants d'usagers (associations et professionnels) :

Bailleurs sociaux : Vendée Habitat

Si besoin, des techniciens de la commune pourront également être sollicités pour participer à la CCA en fonction des sujets traités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

D004.27 – HPL OCÉAN – Convention de rétrocession de voirie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de transfert de voirie avec la société dénommée HPL OCÉAN, société civile de construction de vente dont le siège social est à LYON (Rhône) 63 quai Charles De Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 821 811 205 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON, représentée par Monsieur Sébastien MÉRAL, directeur

régional Pays-de-la-Loire, domicilié professionnellement 19 b rue Lanoue Bras de Fer à NANTES (Loire-Atlantique), agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Hervé LEGROS, gérant-associé unique de la société HPL Océan aux termes d'une procuration sous seing privé, concernant les parcelles cadastrées AK 448 et AK 445 dont les superficies respectives sont 424 m² et 520 m² au prix de l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Denis Lesage, Adjoint au Maire, à signer cette convention de transfert et tout document afférent à ce dossier.

D004.28 – Convention de participation SNCF/Commune de sainte Gemme la plaine/Commune de Luçon relative au financement des travaux d'aménagement de la Voie Communale de l'Argélique liés à la suppression du PN 92 de la ligne ferroviaire reliant La Roche sur Yon à La Rochelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

D004.29 – CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DE L'ARGELIQUE ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME LA PLAINE ET LA COMMUNE DE LUÇON–LIES A LA SUPPRESSION DU PN 92 DE LA LIGNE FERROVIAIRE RELIANT LA ROCHE SUR YON A LA ROCHELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

D004.30 - Convention entre la Ville de Luçon et le Conseil Départemental pour la répartition des charges d'entretien du giratoire Boulevard de l'Océan

Monsieur CHARPENTIER ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Lesage, adjoint au Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

D004.31 – Convention Sydev pour la mise en place d'un éclairage complémentaire – Giratoire Boulevard de L'océan-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la participation communale de 5 621,00 € HT relative à la pose d'un candélabre supplémentaire et la modification d'un mât existant.

D004.32 - Subventions culturelles – Année 2020

Mesdames Guilloton et Pasteau, Messieurs Bonnin et Charpentier ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2020 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
DOUBLE SOLEIL	1 000,00
ATELIER DANSE	1 500,00
ARP PHILO OUEST	800,00
LUCONNAISE DES ARTS	3 000,00
PATCH AMITIES	400,00
CHORALE EL ECO	400,00
FLEUR DE SEL'TE - BAGAG VENDEE	1 850,00
CLIC PHOTO 85	2 000,00
JAZZ A ZOT'	3 500,00
L'ATELIER CREA DECO	850,00
LES AMIS DU CHEVAL ET DU CHIEN	500,00
SOCIETE PHILHARMONIQUE DE LUÇON	18 000,00
LES ADOS MAJEURS	400,00
ASSOCIATION DES AMIS DE LA CATHEDRALE DE LUÇON	2 600,00
A.D.A (Association pour le Développement d'Accès Danse)	1 300,00
AMICALE PHILATELIQUE LUÇONNAISE	300,00
ACDAC (Association Culturelle pour le Développement de l'Art Chorégraphique)	1 500,00
ASSOCIATION JEUX D'ORGUES A LA CATHEDRALE DE LUÇON	2 000,00

ASSOCIATIONS	MONTANT
LES VOIX LIEES DU PAYS NE DE LA MER	450,00
RYTHM AND MOOV	200,00
LES AMIS DU GRAND SEMINAIRE	800,00
SUR LES PAS DE RICHELIEU	3 300,00
LES AMIS D'ARCADIE	450,00
S.PRO.CREAM	900,00
LES COMPAGNONS DU THEATRE	500,00
ASSOCIATION SUD VENDEE ANCIENNES MECANIQUES	200,00
A LUÇON TOURISME PATRIMOINE	1 200,00
TOTAL	49 900,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

D004.33 – Saison culturelle 2020-2021 - Convention de partenariat culturel avec l'association « Comité des fêtes de la Ville de Luçon » dans le cadre de la programmation « Connaissance du Monde »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CONTRIBUE à l'organisation des conférences dans le cadre de la programmation « Connaissance du Monde » sur la saison 2020-2021 en mettant à disposition la structure municipale Théâtre Millandy et son personnel,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat culturel conclue avec l'association « Comité des fêtes de la Ville de Luçon »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Stéphanie LE GOFF, Adjointe au Maire, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

D004.34 - Grille tarifaire des Ateliers/Rencontres au théâtre Millandy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le tarif des Ateliers/Rencontres du Théâtre Millandy à 20 €,
ADOpte le tarif de 6 € supplémentaire pour assister au spectacle.

D004.35 - Création de postes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE

- Un poste d'Agent de Maîtrise Principal - temps complet
- Un poste d'Agent de Maîtrise – temps complet
- Trois postes d'adjoint Administratif - temps complet
- Trois postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe - temps complet
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - temps complet
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - Temps non-complet (30.75/35^{ème})
- Un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe - temps complet
- Un poste d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} Classe-Temps complet

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Christian GRIMAUD, Adjoint au Maire, à signer les arrêtés correspondants.

DIT que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

D004.36 - Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire.

La séance est levée à 22 h 26

Pour extrait conforme
Dominique BONNIN
Maire de Luçon.
Publié et Affiché
Le 13 juillet 2020